

ABANDON DU MORATOIRE, ABANDON DOCTRINAL ?

Lorsqu'un homme politique s'exprime sur ces sujets, affirmant de manière péremptoire que cinq, dix ou vingt essais nucléaires sont encore nécessaires, la probabilité est grande pour qu'il exprime simplement la confiance intuitive qu'il fait à l'expert lui ayant soufflé ces chiffres, rappelait dans son premier chapitre la mission d'information de l'assemblée nationale dans son rapport consacré à la simulation des essais nucléaires en décembre 1993¹; et l'on sait combien les avis des experts, même spécialisés dans le nucléaire, peuvent varier : ainsi avaient-ils inspiré en 1988 au rapporteur de la commission de la défense à l'AN cet avertissement important : *Au moment où des armes plus performantes sont à l'étude, une nouvelle diminution du nombre annuel de tirs aurait des conséquences sur la qualité et les délais de mise au point de ces armes...*² pourtant, dès l'année suivante, le nombre de tirs sera diminué, sans que, à ce que l'on sache, la qualité des armes nucléaires françaises en aient été affectées. Il convient de prendre les experts pour ce qu'ils sont capables d'apporter, c'est-à-dire une analyse des conditions existantes au moment où on les consulte, mais d'éviter de leur demander de concevoir eux-mêmes une modification profonde des contraintes sous lesquels ils sont habitués à travailler.

La décision française de reprendre les essais nucléaires ne peut procéder d'une "contrainte technique". La politique de la France ne se fait pas à la corbeille, elle ne se fait pas non plus dans les laboratoires. C'est donc sur le plan politico-stratégique qu'il faut analyser cette décision.

Or, sur le plan politique, comme l'ont montré immédiatement la totalité des réactions, cette décision est coûteuse en termes de dégradation des relations avec des pays comme le Japon mais aussi avec l'ensemble des pays du Pacifique sud et ce coût se traduira également par une certaine contraction des échanges. Mais cette décision est également coûteuse quant à la position de la France dans l'ensemble des négociations internationales : en décidant en 1992 un moratoire des essais qui avaient été suivies par les autres puissance nucléaires, à l'exception de la Chine, la France avait occupé une ligne de crête quant aux négociations

1 GALY-DEJEAN R. et alii, AN, Doc.N°847, 15.12.93, p.12

2 DESCHAUX-BEAUME F., AN, Doc. N°297, 13.10.88, p.8.

nucléaires à venir. Aujourd'hui, avec cette décision, la France rend la position et redonne en quelque sorte la main aux Etats-Unis d'Amérique qui apparaissent - à tort - comme plus modérés sur la question des essais et défenseur d'une ligne médiane, au point de pouvoir annoncer dans une quasi-absence de réactions internationales, leur intention d'inclure dans le prochain traité d'interdiction globale des essais, une clause permettant les expériences de "faible puissance".³

En plus de ce coût politique, il faut également prendre la mesure des conséquences en ce qui concerne les choix budgétaires de politique de défense : ces essais ne dispenseront pas de lancer le programme de simulation PALEN, estimé à 10.5 GF entre 1995 et 2000 mais dont un parlementaire a récemment écrit *chacun sait bien qu'il coûtera environ le double*.⁴ la campagne annoncée représentera sans doute un coût de l'ordre de 3 à 4 milliards (voir encadré). Dans le même temps la probabilité de fermeture du plateau d'Albion est une autre façon de manifester le choix en faveur de la composante nucléaire aéroportée, dont le coût à venir sera sensiblement plus élevée que celui du maintien des missiles S3⁵, ce d'autant plus que, sauf à les prélever sur les dotations prévues pour l'armée de l'air, les porteurs ne sont actuellement pas programmés et qu'il faudra donc prévoir une vingtaine de rafale biplaces supplémentaires.⁶ L'ensemble de ces choix implique donc une inflexion de l'évolution des crédits affectés au nucléaire : alors qu'entre 1990 et 1995, l'ensemble des crédits consacrés au nucléaire (titre III et titre V) avait diminué d'environ la moitié, passant de 42,8 GF à 22,4 GF, les décisions récentes vont inverser le mouvement, ceci dans un contexte de sérieuses difficultés budgétaires.⁷ L'équilibre, déjà incertain, des programmations de fabrications classiques, va s'en trouver sensiblement affecté.

Etant donné le coût politique et les conséquences sur la politique de défense, cette décision de reprise des essais doit donc avoir des raisons bien puissantes. En effet, l'explication par la tentation de "prendre une attitude" gaullienne ne saurait être suffisante, faute d'un logiciel stratégique qui donne sens à cette attitude. Sauf à penser que la France se

3 *Le Monde*, 22 juin 1995.

4 BAUMEL J., AN, Doc.N°1563, 5.10.94, p.31.

5 voir "Nucléaire : la débat nécessaire", *le Débat stratégique*, N°20, mai 1995.

6 BAUMEL J., Op.cité, p.30

7 Voir "Pour une nouvelle loi de programmation", *Le Débat stratégique*, N°20, mai 1995

confinerait dans la "petite stratégie", il faut bien considérer qu'un objectif déterminant est poursuivi et le seul qui puisse être en jeu ici, c'est la mise au point d'armes nucléaires nouvelles. En effet, dans un monde où la dissuasion nucléaire a changé de place, comme l'a souligné le Livre blanc sur la défense, l'accroissement des armes existantes ne saurait être un objectif adapté. La course, bloc à bloc, aux armes nucléaires est révolue. C'est donc d'autre chose qu'il s'agit. En fait, cet "autre chose" a déjà été annoncé : *Aux frappes massives "anticités" de missiles lourds d'hier, devront s'ajouter des armes nucléaires d'un nouveau type, plus précises, plus souples d'emploi et capables de frapper des cibles militaires avec le minimum d'effets collatéraux.*⁸ Le livre blanc sur la défense ayant écarté les thèses de la "dissuasion du fort au fou", on cherche aujourd'hui à réintroduire une dissuasion face au "faible dangereux"⁹ qu'on n'hésite pas à situer : *le sud, démographiquement proliférant, est nécessairement guerrier.*¹⁰

Si tel est effectivement le sens de l'abandon par la France du moratoire sur les essais nucléaires, alors les enjeux vont bien au-delà de la qualité des relations avec les pays du pacifique sud. C'est toute la pensée de défense française qui serait alors subvertie. Ce ne serait pas seulement le moratoire qui serait abandonné, mais une certaine conception de la dissuasion qui faisait la spécificité française.

Jean-Paul HEBERT

8 BAUMEL J., 1994, Op.cité, p.17

9 BAUMEL, p.18.

10 René GALY-DEJEAN, in BAUMEL J.,Op.cité, p.49.